NUMERO II.

JOURNAL POLITIQUE,

publié à LEYDE, le 26. Octobre 1804.

De VIENNE, *le* 10. *Octobre.*

LEURS Majeſtés Impériales ont paſſé les dernières ſemaines dans la Capitale de la *Bohème* ou dans ſes environs. Elles s'y ſont arrêtées depuis le 13. Septembre jusqu'au 5. du mois préſent. Ce dernier jour les en ſont reparties, ſatisfaites autant manoeuvres du Camp de *Hlaupletin* que la réception, qui leur avoit été faite à *ague*. Leurs Majeſtés ſont allées viſiter intenant les autres points principaux de *Bohème*. On ne les attend de retour à *enne* que vers la fin du mois. L'Archiduc *arles*, en attendant, doit revenir inceſſament de *Prague*; ce Prince, qui a aſſiauſſi aux manoeuvres du Camp formé en *hème*, ne s'en eſt pas moins montré conpt que de celles des Camps qu'il y a eu en *ngrie* & en *Moravie*. Parmi d'autres inces étrangers il s'eſt trouvé au Camp *Hlaupletin* le Prince *Louis* de *Pruſſe*, a du Prince *Ferdinand*.

L'événement de l'élévation de la Maiſon *Autriche* au rang des Maiſons Impériales réditaires va être célébré ici, après le our de Leurs Majeſtés, par une Fête emnelle, dont voici le Programme.

CÉRÉMONIAL *de la Fête, qui aura lieu à* Vienne *le* 1er *Novembre* 1804. *en actions de grâces de l'avénement de S. M. Impériale & Royale à la Dignité Impériale Héréditaire d'*Autriche.

„ Leurs Majeſtés Impériales & Royales ſe ndront le 1er Novembre, à onze heures & mie avant-midi, au ſon des cloches de tou- les Egliſes de la Ville & des Fauxbourgs, la Cour à l'Egliſe Métropolitaine, en paſt par la Place *Saint-Michel*, la *Hern- ſſe*, la Place de la *Freyung*, la Place de la Chancellerie de Guerre, la *Bogner-Gaſſe*, *Grabe* & le *Stockameiſen-Platz*. Toutes Ruës & Places, où le Cortège doit paſr, ſeront occupées par des Troupes de li- e & par la Milice Bourgeoiſe. "

Ordre du Cortège.

„ Un Détachement de Cavalerie; deux Poillons; quelques Chambellans & Conſeil- s-Intimes, dans leurs Voitures de *gala* à chevaux, d'après leurs rangs; la Livrée de la Cour, en habit de *gala*, à pié; une Troupe formée des Employés des quatre Grandes-Charges de la Cour, en uniformes; *idem*, formée des Pages avec la Suite ordinaire; & enſuite les Echanſons, tous en *gala*. "

„ Suivent Leurs Alteſſes Royales les Archiducs, ſe trouvant à *Vienne*, dans leurs voitures à ſix chevaux, accompagnés de leurs Grand-Maîtres à cheval; la voiture, où ſont Leurs Majeſtés, attelée de ſix chevaux. "

„ Derrière la voiture de Leurs Majeſtés ſuivent à cheval le Grand-Chambellan ou ſon Repréſentant, le Vice-Grand-Ecuyer de la Cour, le Grand-Maître de la Cour de S. M. l'Impératrice ou ſon Repréſentant, les Capitaines de la Garde *Allemande*, de la Garde *Hongroiſe* & des *Trabans*. Les *Trabans*, avec leurs Officiers, marcheront à côté des voitures de la Famille Impériale. Suivront un Détachement de la Garde *Allemande*, en uniforme de *gala*, à cheval, ſous la conduite d'un Officier ſupérieur de la Garde; un Détachement de la Garde *Hongroiſe*, *idem*; ſix voitures à ſix chevaux, où ſeront la Grande-Maîtreſſe de la Cour de S. M. l'Impératrice, & les Dames du Palais. Une Compagnie de Grenadiers & un Détachement de Cavalerie fermeront la marche. "

„ Lorsque les voitures de Leurs Majeſtés ſeront arrivées à la grande porte de l'Egliſe, la réception & conduite ordinaires auront lieu. Les Grands-Officiers de la Maiſon de Sa Majeſté, les quatre Grandes-Charges de la Cour avec les Chevaliers des trois Ordres Impériaux & Royaux, les Conſeillers-Intimes, les Chambellans, les Echanſons, les Dames de la Cour & de la Ville, les Officiers-Généraux, les Chefs des Départemens & de la Régence, le Magiſtrat & l'Univerſité prennent dans l'Egliſe les places qui leur ſont aſſignées. Alors l'Archevêque, au Maître-Autel, entonne le *Te-Deum*, qui eſt chanté avec un accompagnement de la Muſique de la Chapelle de la Cour, de Trompettes & de Timbales. "

„ A ce moment, le Bataillon de Grenadiers, placé ſur la Place de *Saint-Etienne*, exécute la première Salve, à laquelle répondent les Canons du Rempart; les ſeconde & troiſième Salves ont lieu aux momens indiqués pendant la Grand-Meſſe. Les Cloches de toutes les Egliſes des Fauxbourgs & de la Ville ſont miſes en branle à chaque Salve. "

„ Le Cortège, lors du retour, paſſe dans l'ordre précédent par le *Stockameiſen-Platz*,

le *Grabe*, le *Kolmarkt* & la Place *Saint-Michel*. La marche eſt fermée par le Gardien du Tréſor-Public, placé dans une voiture ouverte, attelée de ſix chevaux, ſous une Escorte de Grenadiers, & jettant des Médailles au Peuple. "

EXTRAIT des Nouvelles de PARIS *juſqu'au* 28. Vendémiaire (20. *Octobre.*)

„ Le jour du ſacre & couronnement de l'Empereur eſt fixé définitivement. Ces cérémonies ſuivront de près la réunion du *Corps-Légiſlatif* en cette Capitale. Elles auront lieu trois jours après, ſçavoir le 4. *Frimaire* (25. Novembre) prochain. Elles ont été fixées par conſéquent à un Dimanche. Le Journal officiel l'a annoncé hier. Les ſemaines, qui doivent s'écouler encore avant ces grandes ſolemnités, vont préſenter à *Paris* une activité toujours croiſſante dans les préparatifs de tout genre. Déjà l'activité de ces préparatifs & tout le mouvement, qu'occaſionnent les Fêtes annoncées, ſont des plus grands dans la Capitale. On en jugera par les détails ſuivans, que les Journaux viennent de recueillir."

„ On travaille jour & nuit au Quai *Bonaparte;* il ſera entièrement achevé pour le jour du couronnement, ainſi que le Quai *Desaix*. Les travaux ſur la Place de *Grève* ſe continuent avec la plus grande activité. Il paroît, que le projet eſt de conſtruire, en bois, une Salle immenſe qui ſera au niveau de la grande Salle de l'Hôtel-de-Ville. Trois murs de charpente vont être élevés: Le premier eſt déjà établi en partie devant la façade de l'Hôtel; le ſecond mur longera la Place des voitures publiques; le troiſième s'étendra au niveau de la Ruë du *Mouton;* le quatrième mur enfin ſera celui même qui forme le Portail de l'Hôtel, & il complettera le quarré de la Salle. Les trois murs en charpente ſeront, comme celui qui eſt déjà conſtruit, ornés de colonnes & de corniches ſemblables à celles qui décorent le Frontiſpice de la Ville, & de la même dimenſion. On a pris l'empreinte de Sculptures en pierres, pour les mouler en plâtre, & diſtribuer ces ornemens ſur les trois portions de murs en bois, élevés parallèlement. Le plancher de la Salle repoſera, comme un Théâtre, ſur d'énormes trétaux d'environ dix-huit à vingt piés de hauteur, qui le mettront au niveau du grand Escalier, en ſorte qu'on pourra entrer de plein-pié dans cette Salle, en ſortant de l'intérieur de l'Hôtel-de-Ville. Le toit, qui couvrira la Salle, s'élevera juſqu'à l'Horloge, à en juger par la hauteur des Colonnes. Deſſous le plancher ſera ménagée une eſpèce de Ruë pour le paſſage des voitures depuis l'Arcade de *St. Jean* juſqu'à la Ruë *de la Vannerie*. "

„ Les Maçons, les Terraſſiers, les Charpentiers, ne ſont pas les ſeuls Ouvriers qui prennent leur part des dépenſes, occaſionnées par le couronnement; les beſoins & le luxe des Particuliers, appellés à aſſiſter à ces cérémonies, contribuent bien plus encore qu'aucuns préparatifs, ordonnés par le Gouvernement, à l'étonnante activité qu'on remarque depuis quelque tems dans la claſſe ouvrière de *Paris*. Cette époque ſera celle d'une révolution générale dans nos Modes; l'impulſion donnée par une Cour nouvelle, qui ne s'étoit encore fait ſentir que dans la Capitale, va néceſſairement ſe communiquer aux Départemens au moyen de cette multitude de Fonctionnaires publics & de curieux, qui affluent ici de toutes les parties de l'Empire. Une foule de branches d'Induſtrie, entièrement tombées avec la Monarchie, ſe relèvent avec elle. Sellerie, la Gaze, la Plumaſſerie, la Pelleterie, la Broderie, le Bijou, la Boucle, la Chaîne de montre, le Bouton, la Perle, les Paillettes, la Tabatière, le Jais, le Paillon, la Paſſementerie, qui occupent tant de bras & mille autres articles qu'on croyoit perdus pour la Fabrique de *Paris*, ſont plus demandés, plus chers & ſe font mieux que jamais. Déjà le prix de journée de pluſieurs ſortes d'Ouvriers s'en eſt augmenté. L'Induſtrie fonde & règle ſes calculs ſur une multitude de chances, qui dans ce moment paroiſſent lui être fort avantageuſes. "

„ Pluſieurs Rapports, ainſi qu'on l'a déjà dit, ont été publiés concernant la tentative infructueuſe, faite par les *Anglois*, dans la nuit du 10. au 11. de ce mois (2. au 3. Octobre,) pour incendier les Bâtimens mouillés en Rade de *Boulogne*. Dans le nombre des Pièces publiques y relatives, on trouve entre autres une Lettre du Préfet Maritime à *Boulogne* au Miniſtre de la Marine; elle contient la déſcription de deux Machines incendiaires de l'Ennemi, l'une priſe par une Péniche *Françoiſe* au large de la Ligne, l'autre trouvée ſur le rivage dans le Port d'*Ambleteuſe*. " La premiere (dit „ vant le Rapport du Préfet) a dix-„ piés de long ſur trois piés & demi „ large, & portoit ſur un grillage, à „ deux extrémités, un Baril d'incendiaire „ deux Hommes, placés dans le milieu „ nageoient avec deux petits avirons à „ ple. — L'autre Machine conſiſte en „ Barrique, contenant environ 120. Liv „ de poudre & garnie d'une Mécanique „ Cette Barrique paroît ſe trouver deſtinée „ à la mer: A une des extrémités ſont „ pendus pluſieurs boulets de fort calibre „ pour la tenir en équilibre. Un cordage „ long de 7. à 8. braſſes, garni par le bout „ d'une flotte, à laquelle eſt amarrée

verge de fer avec deux pattes en forme d'ancres, eſt ſaiſi à la Barrique. Elle ſemble deſtinée à s'accrocher à un cable, & l'explosion a lieu au premier choc qu'éprouve la Mecanique." Les deux Machines, tombées entières entre les mains des *François*, doivent être dépoſées à-présent à *Boulogne*; le Deſſin de la première eſt trouvé joint à la ſus-dite Lettre du Préfet-Maritime réſidant à *Boulogne*, & une gravure, repréſentant ce Deſſin, a été distribuée avec la Feuille officielle."

" Le *Moniteur* vient de publier auſſi une traduction du Rapport de l'Amiral ennemi, Mylord *Keith*, ſur la même entrepriſe. Ce Rapport s'y trouve accompagné de la Note ci-après. " Il n'y a aucune obſervation à faire ſur la Relation de Lord *Keith*. Il ſe garde bien de dire cependant, que les Machines infernales, qu'il a conſommées dans cette Affaire, étoient au nombre de douze, chargées d'une quantité conſidérable de poudre & d'artifice, & que plus de trente autres petites Machines du même genre & de nouvelle invention ſe ſont également perduës ſans produire aucun effet. Nous ne releverons point cette aſſertion, qu'il manquoit deux Bricks & pluſieurs Navires *François*, parce qu'il ne la donne que comme une conjecture; mais nous obſerverons, qu'il ne ſçait point ce qui s'eſt paſſé dans ſon Escadre, s'il croit en effet, qu'elle n'a éprouvé aucun accident. Peut-il ignorer, qu'il a perdu trois petits Bâtimens, qu'un grand nombre d'Hommes, qui étoient morts, & qu'on avoit jettés à la mer, ont manqué à l'appel à *Douvres* & à *Dungeneſs*? De très-bonnes informations, venuës de la Côte *Angloiſe*, atteſtent, que l'Ennemi a eu 100. Hommes tués & 200. bleſſés. L'Armée attendra avec impatience la *nouvelle opération* de Lord *Keith*, & déſire que ce qu'il en dit ne ſoit pas une fanfaronade: Il reſteroit toujours à l'Amirauté la reſſource des *expéditions de pierres*, & celle de fermer la Rade de *Boulogne* par une Digue, comme nous avons fait à celle de *Cherbourg*."

" Il y a eu dans le cours de ce mois, le premier de l'année, une Aſſemblée générale des Actionnaires de la *Banque de France* pour renouveller en partie la Régence de cette Banque. Dans la même Aſſemblée il a été pris un Arrêté, tendant à émettre les Actions gardées juſqu'ici en réſerve, & à compléter ainſi le Capital deſtiné aux opérations de cet Etabliſſement utile autant qu'heureux dès ſes commencemens. Le dit Arrêté intéreſſant beaucoup tous les Actionnaires, à l'avantage deſquels ſes diſpoſitions tendent en particulier, on en inférera ci-deſſous les divers Articles."

ART. I. Les 9306. Actions, qui reſtent à émettre ſur les 15,000. créées par la Loi, ſeront réparties aux Actionnaires à raiſon d'une ſur quatre.

II. Les Actionnaires, qui voudront participer à cette répartition, en feront leur déclaration dans les Régîtres de la *Banque*. Cette Déclaration ſera reçuë juſqu'au 30. *Brumaire* an 13. (21. Novembre 1804.) inclusivement, à la charge de payer les deux douzièmes échus le dit jour, d'après l'Article III. ci-après, & l'intérêt du premier douzième à raiſon d'un demi pour-cent par mois.

III. Les Actions, demandées par ſuite de la Déclaration ci-deſſus, ſeront payées en l'an 13, tant en Capital primitif qu'en Réſerve acquiſe au 1. *Vendémiaire* de la dite année, & ce à raiſon d'un douzième par mois. Au moyen de ce payement, elles jouïront du Dividende du premier Semeſtre de l'an 13.

IV. La répartition d'une Action ſur quatre ſera faite en raiſon du nombre d'Actions, dont chaque Déclarant aura été reconnu Propriétaire au 1. *Brumaire*.

V. Les Inſcriptions, conſtatant la propriété des Actions demandées, ne ſeront délivrées qu'après le payement de la totalité du prix énoncé en l'Article III. ci-deſſus.

VI. Les Actionnaires, qui auront fait leur Déclaration conformément à l'Article II, auront la faculté d'anticiper les payemens. Dans ce cas la *Banque* leur fera raiſon de l'escompte, à raiſon d'un demi pour-cent par mois, à partir du 30. de celui où le payement par anticipation aura été effectué.

VII. Lorsque les Souſcripteurs ſeront en retard de parfaire les payemens, conformément à l'Article III, la *Banque* aura le droit de vendre au cours les Actions par eux demandées, & de retenir ſur les à-comptes payés la Somme néceſſaire pour l'indemniſer de la vente, & la valeur intrinſèque de l'Action, tant en Capital primitif qu'en Réſerve acquiſe.

VIII. Le réſidu des dites 9306. Actions, ſoit qu'il provienne du défaut de ſouſcription de la part de ceux qui y ont droit, ſoit qu'il provienne de l'excédent du nombre d'Actions à répartir, ſera deſtiné: 1o. A ceux des Correſpondans de la *Banque*, qui voudront ſe pourvoir du nombre d'Actions que le Réglement les a invités à prendre; 2o. à ſervir d'emploi aux fonds, retenus aux Employés ſur leur Traitement pour fonder leur Caiſſe de réſerve pour les Penſions de retraite & pour les ſecours, qu'ils feront dans le cas d'obtenir.

IX. Dans le cas où, les deux deſtinations ci-deſſus étant remplies, il y auroit encore

un excédent, la Régence eſt autoriſée à en délibérer, pour lui donner une deſtination utile aux Actionnaires.

„ *Cinq p. c. conſ.* 57. Fr. 55. Cent Actions de la *Banque de France*, Francs & demi. ”

Principes nouveaux de Tactique Elementaire par un Général au Service de la R blique Batave, *gr. in* 8vo *à* 8. *Sous; ſe trouve à* LA HAYE *chez les Héritiers d'*Iſaac Cleef, *& chez les principaux Libraires des autres Villes de la* Hollande, *comme a* PARIS, *chez* Dufour; *à* BRUXELLES, *chez* le Francq; *&c.*

Sont devoluës à la nouvelle Chambre Pupillaire *ainſi qu'à celle* chargée de la geſtion Maſſes inſolvables *de la Colonie de* SURINAM *les Maſſes ſuivantes; ſçavoir, celles de* Weſterman, *le* 15. *Février;* J. Carſtens, *le* 7; Charles-Chrétien Knuht, *le* 12; Sa Thiel, *le* 31. *Mars;* Jean-Michael Schenkel, *le* 7; Jacques des Villers, *le* 20; Jac Dietsch, *le* 27. *Mai;* Jean Jacobs, *le* 16. *Juin;* Frédéric-Guillaume van Iderot, *le* Charles-Fridrich-Philip Kres, *le* 25. *Juillet;* Corneille Fench, *le* 6; Frédéric veld, *le* 13; Eliſabeth Bedloo, *Veuve* Dahlenberg, *le* 19; Jacob-Philip Leep, *le* Jean-Baptiſte Bonnemain, *le* 24. *Août;* Robert Beale, *le* 18; Jean-Caspert Wei *le* 19. *Septembre;* Jean Spillenaer, *le* 17; Jean-Godlieb Wunsch, *le* 24; Jean-Co Ehrhard, *le* 26; Guillaume-Henri van Ommeren, *le* 28. *Octobre;* Jean la Juſan, *le Novembre;* Frédéric Roetjens, *le* 10; Jacob Berkhoff, *& dans ſa qualité de* Chr Steers, *le* 13; *d'*Edouard Elleway, *le* 14. *Décembre* 1803; Jacob Chriſtoffel R-hrek *le* 14; Jacob Kaſſeling, *le* 15; Chriſtoffel-Godlieb Valentini, *le* 16. *Janvier;* Engbe Ditmars, *le* 20. *Février; & le* 15. *Mars* 1804, *la Maſſe du banni* Leonard-Jacques de Caſteele Bellingwout. *Conformément à l'Article* XIV. *de l'Inſtruction & Ordonna émanées pour la ſus-dite Chambre, on prie tous ceux, qui ont à former des prétentio la charge des Maſſes ſus-dites, ou qui en ſont Débiteurs, de déclarer leurs prétentions faire le payement de ce qui pourra être dû par eux, dans le délai d'une année à compter jour, auquel les dites Maſſes ſont dévoluës à la Chambre, ſous peine de déchéance de leur & juſtice envers les Curateurs de la dite Chambre.*

PARAMARIBO le 27. Mars 1804. (Signé) J. E. VAN ONNA, Secrétair

NB. *Le terme de payement & de déclaration des prétentions reſpectives ſtipulé dans vis ci-deſſus vient d'être prolongé par moi Sous-ſigné, dûment autoriſé à cet effet, de mois à compter de ce jour.*

AMSTERDAM, le 1. Octobre 1804. (Signé) C. VAN HOOGEVEEN-LANGERAK, q

Tous ceux, qui croiroient avoir quelque prétention à la charge de feu Mr. SAMUEL-THONY GERTNER, *Banquier & Solliciteur-Militaire à* LA HAYE, *ou qui ſero reſtés ſes Débiteurs, ou chez leſquels pourroient être dépoſés ſoit de l'argent, ſoit des Pap ou autres Effets, à lui appartenans, ſont priés d'en faire ſans délai, au plus tard ava 1. Décembre de cette année* 1804, *la déclaration ſpécifique, le payement ou la remiſe, e les mains du Solliciteur-Militaire* J. VINTCENT *à* LA HAYE *ſus-nommée.*

Tous les Créanciers de A. de Campos Silva *ſont convoqués par le préſent Avis, pour préſenter en perſonne ou envoyer des Fondés de pouvoirs, le Mercredi* 5. *Décembre* 1804 5. *heures de l'après-midi, à l'Auberge* le Karſſeboom *à* Amſterdam, *afin d'y concour la nomination de tels Commiſſaires qu'il leur faut nommer en conſequence de l'Acte d'acc ſigné entre le dit* A de Campos Silva *& ſes Créanciers, & ratifié par Réſolution du G* vernement-d'Etat *de la République* Batave.

Un Jeune-Homme, ayant travaillé à Amſterdam *pluſieurs années dans un Compt déſire obtenir une place pour la Correſpondance* Françoiſe, Hollandoiſe & Allemande, *en* Italie, *en* Eſpagne, *ou en* Portugal. *Les perſonnes, qui pourroient avoir à diſpoſer tel emploi, ſont priées de s'adreſſer au* Bureau pour le Commerce & les Inſtituts, *vis-vis des Escaliers de la Bourſe à* Amſterdam.

On demande un Gouverneur dans une Maiſon à Amſterdam. *S'adreſſer pour des infor tions ultérieures chez les Libraires* SWART & SCHOLTEN *ſur le* Cingel *à* AMST DAM. *Les Lettres doivent être affranchies.*

A LEYDE, *par* J. C. TEXIER WESTMULLER.

NUMERO II.

SUPPLEMENT AU JOURNAL POLITIQUE, publié à LEYDE, le 26. Octobre 1804.

EXTRAIT d'une Lettre de CONSTANTINOPLE *du* 25. *Août*, (*par la voye de* France.)

LE *Grand-Seigneur* eſt attaqué, depuis quelques jours, d'une maladie aſſez grave. Le Peuple a témoigné, dans cette occaſion, l'attachement qu'il a pour ſon Souverain: Il s'eſt porté en foule dans les environs du Sérail, & a manifeſté les plus vives inquiétudes. On apprend aujourd'hui, que l'état de ſanteſſe eſt plus ſatisfaiſant. "

La *Porte* a reçu, il y a trois jours, la Nouvelle officielle, que la Province de *Ser-* étoit enfin délivrée des Deys, qui l'ont opprimée pendant ſi longtems. Auſſi-tôt après, été expédié un Firman, dans lequel le *Grand-Seigneur* donne aux *Serviens* l'aſſu- formelle, qu'ils n'auront plus à eſſuyer à l'avenir aucune eſpèce de vexations, qu'il ſera donné un Gouverneur de leur Religion, & que les *Turcs* ſeront rappellés de *rvie.* — On vient auſſi de publier de nouveau, comme avis reçu par le Miniſtère, pport qu'en *Egypte* les *Mameloucks* & les *Arabes* ont été complettement défaits & rſés par les *Arnautes.* "

Il eſt connu, qu'immédiatement après la mort du fameux *Djezzar*-Pacha, la *Porte* conféré le Gouvernement de *St. Jean-d'Acre* à *Ibrahim*, le Père, ancien Pacha ep. Ce dernier a trouvé ſa nouvelle place occupée par *Ismaël*-Pacha, à qui *Djez-* avant de mourir, avoit remis l'Autorité. *Ismaël* refuſe maintenant de reconnoî- e nouveau Gouverneur, & de livrer les Tréſors immenſes que *Djezzar*-Pacha a laiſ- Il veut ſe maintenir dans le Pachalik de *St. Jean-d'Acre*, & il a déjà raſſemblé dans eſſein un aſſez grand nombre de Troupes. D'après un Firman de la *Porte*, le *Capi-* *Pacha*, ou Grand-Amiral *Turc*, eſt chargé d'agir conjointement avec *Ibrahim*-Pa- pour réduire le Rebelle *Ismaël.* "

EXTRAIT d'une Lettre de CONSTANTINOPLE *du* 13. *Septembre*, (*par la voye d'*Allemagne.)

L'Ambaſſadeur de *France*, Maréchal *Brune*, & l'Internonce Impérial & Royal, Ba- de *Stürmer*, réſidant près la *Porte*, ont reçu ſucceſſivement, depuis la ſemaine der- e, la Nouvelle de la reconnoiſſance, faite réciproquement par leurs Souverains, du e Impérial pris héréditairement par l'un & par l'autre. Le Baron de *Stürmer*, infor- par ſa Cour de ce double événement, a adreſſé auſſi-tôt au *Reis-Effendi* une Note ielle pour lui communiquer l'élévation de l'Empereur *Romain* à la Dignité d'Empe- Héréditaire d'*Autriche*. Mr. de *Stürmer* attend à-préſent les nouvelles Lettres de nce, où ſera mentionné le nouveau Titre de ſon Maître. Ce Miniſtre & tous les au- Membres du Corps Diplomatique en cette Capitale, à l'exception de l'Ambaſſadeur *France*, ont été réunis par l'Envoyé de *Ruſſie*, Comte d'*Italinsky*, il y a quatre jours, ne grande Fête donnée pour célébrer l'Anniverſaire de la naiſſance de l'Empereur *andre*. L'éclat de cette Fête a été augmenté par des Salves d'Artillerie, faites par Navires *Ruſſes* mouillés en Rade de ce Port. Un Vaiſſeau de guerre de la même Na- , de 64. Canons, a paſſé encore par les *Dardanelles* à la fin de Septembre, transpor- à *Corfou* cinq-cents Hommes de Troupes environ. Le 4. du mois préſent, les deux oyés-Extraordinaires de la République de *Raguſe*, qui ſe ſont trouvés pendant quelque en cette Réſidence, ont eu du *Grand-Seigneur* leur Audience de congé. "

Cependant les dix jours derniers ont été des plus malheureux pour *Conſtantinople* & ur ſes environs, déſolés de nouveau par le fléau des incendies. Il y a eu plus d'un incen- des plus violens pendant cet eſpace de tems, ſoit dans la Ville, ſoit dans les Bourgs iſins. Ces incendies ont cauſé des pertes immenſes, & réduit à la mendicité un grand mbre de Familles. Le premier, qui a éclaté au Fauxbourg de *Tophana* le 2. de ce ois, & qui a exercé ſa fureur huit heures de ſuite, a réduit en cendres cinq Mosquées

& plus de mille Maisons, ainsi que les trois quatrièmes parties des Casernes de l'Ar... rie. Le Fauxbourg de *Pera* a couru les plus grands dangers; & sans un Cimetière, ... coupoit la communication, le feu en eût gagné inévitablement les Edifices les plus ... ces. Un autre incendie a dévasté un gros Bourg, situé à peu de distance de la Ca... près de son Port, & habité en grande partie par des *Juifs*. On porte à 1500. le no... des Maisons de ce Bourg, qui sont devenuës la proye des flammes; un grand no... d'Hommes a perdu la vie dans ce second desastre. Le Sultan s'est montré singulière... touché de ces malheurs: Il a fait recueillir dans des Edifices dépendans du Sérail ... de 3000. Individus de la classe indigente qui se trouvent sans asyle par suite des i... dies, & il leur fait distribuer tous les jours gratuitement à chacun une portion de ... *Sa Hautesse* a fait remettre aussi aux plus nécessiteux des secours en argent, avec la ... messe de leur en fournir de nouveaux pour les aider à reconstruire leurs Demeures. ... exemple du Souverain est imité par un grand nombre de Négocians & autres perso... riches de *Constantinople*, qui concourent efficacement au soulagement des malheur... Victimes de ces desastres. "

ARTICLES *d'*ALGER *&* *d'*ANCÔNE, *publiés par le* Moniteur *de* Paris.

„ ALGER, *le* 20. Fructidor (*7. Septembre.*) Les *Anglois* viennent de faire ici ... quatriéme tentative pour négocier avec le Dey. La Frégate *la Narcisse*, commandée ... M. *Donnely*, a mouillé en cette Rade le 14. de ce mois (4. Septembre.) Un Officier ... présenté au *Kiosk* du *Vekilhardji* pour annoncer que le Commandant, porteur d'une ... tre de l'Amiral *Nelson* pour le Dey, viendroit à terre le lendemain. — Pour prépare... voyes à la Négociation, l'Officier *Anglois* a été chargé de publier, que la *Russie* & to... les Puissances du *Nord* s'étoient réunies à l'*Angleterre* contre la *France*; que 40,... *François*, voulant effectuer, il y a vingt-cinq ou vingt-six jours, une descente su... Côtes d'*Angleterre*, avoient été tués ou faits prisonniers, & que six Vaisseaux de li... qui les escortoient, étoient tombés au pouvoir des Flottes *Britanniques*. Les Enn... de la *France* ont répandu ces Nouvelles avec beaucoup d'empressement; mais, mal... reusement pour leur authenticité, le Courier d'*Espagne*, parti d'*Alicante* depuis qu... jours, a mouillé quelques momens après la Frégate *Angloise*. Aucunes Lettres d'*E... gne* n'ont parlé de ces grands événemens, & les *Gazettes* de *Paris* jusqu'au 27. *Ther... dor* (15. Août) n'annoncent pas même qu'il soit sorti des Ports *François* une seule D... sion. — Le Commandant *Anglois*, après bien des démarches pour être salué, est ve... terre le 15. (2. Septembre;) il a remis au Dey la Lettre de l'Amiral *Nelson*, qui se ... noit à demander quelques Esclaves, & le remboursement d'une Cargaison *Sicilienne*, ... luée à 3000. Piastres. Le Dey, malgré toutes les instances de M. *Donnely*, a persisté ... sa première résolution; il a déclaré, qu'il n'écouteroit aucune proposition, & n'entre... dans aucun arrangement, que quand on auroit envoyé auprès de lui un Chargé-d'affa... autre que M. *Falcon*. Dans la soirée, le Commandant *Anglois* a vu le *Kasnadji*, qui ... beaucoup plaisanté sur ses Nouvelles: Il n'a pas été plus heureux auprès de ce Mini... qu'avec le Dey. M. *Donnely* a passé la nuit dans la Maison d'un *Juif*. Il s'est hon... sement rembarqué dans la nuit du 16. au 17. (3. au 4. Septembre,) après avoir ac... quelques douzaines de poules, une soixantaine de moutons & quelques boeufs. *Ne... meurt de faim devant Toulon*. Il n'est sorte de démarches qu'il ne fasse à *Tunis* & à ... *ger* pour se procurer des Provisions. — Le Rebelle de *Gigeri*, selon les derniers ... ports, est dans une très-mauvaise situation. Toutes les inquiétudes, qu'il avoit ex... tées ici, ont cessé. Il est cerné de toutes parts. "

„ Le 27. *Thermidor* (15. Août,) jour anniversaire de la naissance de S. M. l'Emp... des *François*, le Chargé-d'affaires de *France* à *Alger* a fait célébrer son heureux av... ment au Trône par une Messe & un *Te-Deum*, solemnellement chantés dans l'Eglise ... l'Hôpital Royal d'*Espagne*. Tous les *Européens* ont assisté à cette Cérémonie. Lors... la fin de la Messe le Prêtre, qui officioit, entonna le *Domine, salvum fac Imperatorem ... strum*, les Assistans joignirent avec enthousiasme leurs voix à la sienne. Une Table ... cinquante Couverts avoit été préparée sur le bord de la mer, à la Campagne du Cha... d'affaires de *France*. Le Pavillon *François* & celui de la République *Italienne* flott...

Maiſon. Les Agens des différentes Nations, leurs Familles & toutes les perſonnes
quantes de la Ville s'y réunirent. La ſanté de l'Empereur fut portée à pluſieurs re-
, & la Fête eut tout l'éclat qu'il étoit poſſible de lui donner. "

ANCÔNE, *le* 1. *Octobre*. Des Lettres particulières, écrites de *Corfou* ſous les da-
31. Août & 1. Septembre, annoncent l'arrivée en cette Iſle de M. le Lieutenant-
néral *Ruſſe*, *Lanterope*. Il a le Commandement en chef de toutes les Forces *Ruſſes*,
dans la République des *Sept-Iſles*. Ce Général; M. *Sorokin*, Général de la Mi-
& M. le Comte de *Mocenigo*, forment une Commiſſion Impériale, qui s'eſt empa-
de tous les pouvoirs Civils & Militaires. M. *Lanterope* eſt ſpécialement chargé de
ce qui a rapport aux Côtes de l'*Albanie*. "

Les Forces Navales *Ruſſes* à *Corfou* étoient compoſées, le 1. Septembre, de ſix Vaiſ-
, quatre Frégates & trois petits Bâtimens, ſans compter huit à dix Barques-Ca-
nières d'un très-foible modèle. Quatre Vaiſſeaux & deux Frégates devoient appa-
le 7. Septembre du Port de *Corfou*, ſans que l'on ſçût leur deſtination; mais, com-
des Pilotes-Côtiers avoient été pris à bord, on croyoit qu'ils entreroient dans
Mer *Adriatique*. "

EXTRAIT d'une Lettre de VÉNISE *du* 3. *Octobre*.

Ces deux jours paſſés, il eſt entré ſucceſſivement dans ce Port deux Navires venant
Corfou. L'un a transporté un Courier *Ruſſe*, chargé de Dépêches pour la Cour de
rsbourg, qui ont auſſi-tôt été envoyées à leur deſtination par un autre Courier.
tre Bâtiment n'a fait le voyage que dans des vuës de Commerce; il a été ſept jours
ement en route. Par le canal du Capitaine du dernier Navire, on a appris quelques
ils ſur l'état des choſes à *Corfou*. Le dit Capitaine a rapporté, qu'il ne ceſſe d'arri-
à *Corfou* des Troupes *Ruſſes*, ainſi que des proviſions de guerre & de bouche, des
es d'Artillerie de Campagne, des Selles pour la Cavalerie, & d'autres objets d'arme-
& d'équipement à l'uſage des dites Troupes. Suivant les mêmes informations, il ſe
ve actuellement à *Corfou* cinq Généraux *Ruſſes*, y compris le Commandant en chef;
ajoutent, que les Troupes, qui ſont ſous les ordres de ces Généraux, obſervent
général la meilleure diſcipline, & qu'il règne dans toute l'Iſle de *Corfou* une tran-
lité & ſûreté parfaites. On a reçu auſſi par le même canal la *Gazette* de *Corfou*, in-
lée *il Monitore Settinſulare* ou *le Moniteur Septinſulaire*, de la date du 20. Août. On
extraira ci-deſſous les deux Articles les plus intéreſſans ſur ce qui paſſe à *Corfou* &
les Côtes *Turques* d'*Albanie*. "

CORFOU, *le* 20. *Août*. Les deux Vaiſſeaux de transport *Ruſſes*, la *Marie-Madelaine*
la Victoire, mettront à la voile ce jour même pour la *Mer-Noire*. Ce ſont les deux Vaiſ-
ux de ligne, qui ont transporté ici les Troupes, commandées par le Général *Muſſin-*
obkin. Sous peu repartira également le Brick, à bord duquel le Général en chef d'*Aurep*
arrivé ici avec ſon Etat-Major. "

PREVESA, *le* 16. *Août*. Aujourd'hui, après l'arrivée d'un *Zochadar* (Meſſager du
an de *Conſtantinople*,) il s'eſt tenu en cette Ville une Conférence entre *Abdul-Aga* & le
Zochadar, à laquelle a aſſiſté le Conſul *Ruſſe*, Chevalier *Vlaſſopulo*. Le réſultat de cette
nférence a été communiqué de ſuite à *Aly*-Pacha, qui ſur-le-champ a donné des ordres
ur que tout le Continent ci-devant *Vénitien* ſoit évacué par les *Turcs*, à commencer par
reveſa. Cette diſpoſition eſt ſans doute en liaiſon avec la Convention, concluë le 21. Mars
00. entre la *Ruſſie* & la *Porte-Ottomane*, & dont l'Article VIII. défend aux *Mahométans*
e domicilier dans ces Contrées & d'y acquérir des propriétés. L'*Alexandre* du *Nord*,
ujours plein de ſollicitude pour la proſpérité de la République des *Sept-Iſles*, veut qu'un
raité, qui intéreſſe autant cette République, ſe rempliſſe exactement. Les Canons, qui ſe
ouvoient dans les Forteresſes, ont été transportés à *Janina*, & quelques Tours, conſtrui-
récemment par *Aly*-Pacha, ont été démolies. Dans tout le Continent ci-devant *Vénitien*
ne reſtera de *Mahométans* que le Commandant & ſa Suite; & les Habitans qui ſont tous *Chré-*
ens, en jouïſſant de tous les privilèges dont jouïſſent les Habitans des Principautés de la
oldavie & de la *Wallachie* à l'égard de la Religion, de l'adminiſtration de la Juſtice, de la
rocédure Civile & Criminelle, & des Coûtumes du Pays; en jouïſſant, diſons-nous, de
us ces privilèges, d'après les termes de l'Article cité ci-deſſus de la Convention de 1800,
éniront de plus en plus leur Bienfaiteur, & le regarderont comme l'auteur de leur bien-être
de leur proſpérité permanente. "

De MILAN, *le 6. Octobre.* Le Souverain-Pontife va traverſer une partie de [illegible] publique *Italienne*, en ſe rendant à *Paris* pour ſacrer l'Empereur *Napoléon*. Le *Préſident* de cette Républiqne vient de donner les ordres néceſſaires pour rendre [illegible]pe, dans les lieux où il paſſera, les honneurs qui lui ſont dûs, ainſi que pour fa[illegible] par tous les moyens le voyage du *Saint-Père* & de ſa Suite. L'époque préciſe [illegible] voyage eſt ignorée encore du Public; mais il paroît devoir être commencé au [illegible] dans le cours de ce mois. *Sa Sainteté* prendra la nouvelle Route de la *Toscane*, dirigera enſuite, par *Tortone* & *Alexandrie*, vers les Frontières de *France*. La Pri[illegible] *Borghèſe*, Soeur de l'Empereur des *François*, qui ſe trouvoit à *Florence*, en eſt partie po[illegible] *ris* le 1. de ce mois, amenée probablement dans la dernière Capitale par la même Solemn[illegible]

Tout en général eſt tranquille dans l'Intérieur des Etats de l'*Italie* comme ſur leur[illegible] tes. Celles du Royaume de *Naples* le long de l'*Adriatique* viennent de fournir la [illegible] velle ſuivante. C'eſt celle que Sa Majeſté *Sicilienne* a envoyé à *Trani* le Marqu[illegible] *Rodio*, en qualité de Vice-Roi & de Commiſſaire-Plénipotentiaire près le Corps [illegible] mée *François*, commandé par le Lieutenant-Général *Gouvion Saint-Cyr*. Le 13. du [illegible] dernier, le Marquis *del Rodio* a pris ſolemnellement poſſeſſion de ſa Charge, en l[illegible] Ville, au bruit de l'Artillerie & au ſon des Cloch[illegible]s.

De HAMBOURG, *le 19. Octobre.* Les Lettres de *Strahlſund* annoncent la ré[illegible] des Etats de la *Poméranie-Antérieure*, convoqués pendant le ſéjour du Roi de [illegible] dans le Duché, & harangués par Sa Majeſté en perſonne à l'ouverture de leur Se[illegible] On ne ſçait quelle influence pourront avoir ſur les déterminations ultérieures du M[illegible] que *Suédois* les Dépêches, qu'on apprend lui être arrivées nouvellement de *Pétersb*[illegible] L'Escadre *Ruſſe*, qui de la *Mer-du-Nord* étoit revenuë à la Rade de *Copenhague*, [illegible] mis de-là à la voile pour le Port de *Reval*.

De LA HAYE, *le 24. Octobre.* La Députation, nommée par le *Gouvernement-d'* *Batave* pour féliciter l'Empereur des *François* ſur ſon avénement à l'Empire, & [illegible] aſſiſter à ſon Sacre, ſuivra à *Paris*, de plus près qu'on ne l'avoit penſé, l'Ambaſſa[illegible] *Schimmelpenninck*. L'un des Membres du *Gouvernement-d'Etat*, *van Haerſolte*, [illegible] Secrétaire-d'Etat pour les Affaires-Etrangères, *van der Goes*, tous deux faiſant p[illegible] de la dite Députation, ſe ſont mis en route hier pour la *France*. Ils attendront à *Br*[illegible] *les* le troiſième Député, le Membre du *Gouvernement-d'Etat*, *Brantſen*, qui de la *C*[illegible] *dres*, où il ſe trouve à-préſent, ſe rendra directement en la dite Ville *Françoiſe*.

*EXTRAIT d'une Lettre du Camp d'*UTRECHT *du 23. Octobre.*

„ L'Armée *Gallo-Batave*, campée ſur la Bruyère près de *Zeiſt*, vient, à l'imit[illegible] des autres Armées Impériales, d'élever un Monument à la gloire de S. M. l'Empe[illegible] des *François*. Ce Monument, qui conſiſte en une Piramide de 75. piés de hauteu[illegible] 100. de baſe, ornée ſur les quatre faces d'Inſcriptions analogues, & ſurmontée [illegible] Obélisque de 40. piés de haut, vient d'être achevé. L'inauguration en a été faite [illegible] manche dernier, 20. du courant. A cet effet l'Armée, ſous les ordres du Général [illegible] chef *Marmont*, exécuta le dit jour, à la ſatisfaction d'une affluence conſidérable [illegible] Spectateurs, de grandes Manoeuvres, qui furent ſuivies d'un grand Dîner chez le G[illegible] ral, & d'un très-beau Feu-d'Artifice. Pour rendre plus intéreſſante l'époque de l[illegible] paration de l'Armée, qui, ſous peu de jours, va rentrer dans ſes Quartiers, il v[illegible] d'être arrêté, qu'il ſera choiſi, pour la garde de la Piramide, trois Soldats mariés, [illegible] des trois Diviſions formant l'Armée. On leur aſſignera à chacun une étendu[illegible] terrain, qui deviendra leur Propriété, & on leur fournira des Inſtrumens aratoires & [illegible] ou pluſieurs Bêtes à cornes; ils auront pour Habitations trois Hutes, à la conſtru[illegible] desquelles on travaille en ce moment, & qui ſeront ſituées à peu de d[illegible]ance de la [illegible] mide: On aſſure même, qu'indépendamment de ces premières avances, il leur ſera [illegible] cordé une Penſion, & que cet Etabliſſement, peu conſidérable en apparence, pou[illegible] bien former le noyau d'une Colonie *Gallo-Batave*, & perpétuer ainſi le ſouvenir du [illegible] jour des Troupes dans ces Plaines arides. ”

A LEYDE, *par* J. C. TEXIER WESTMULLER.